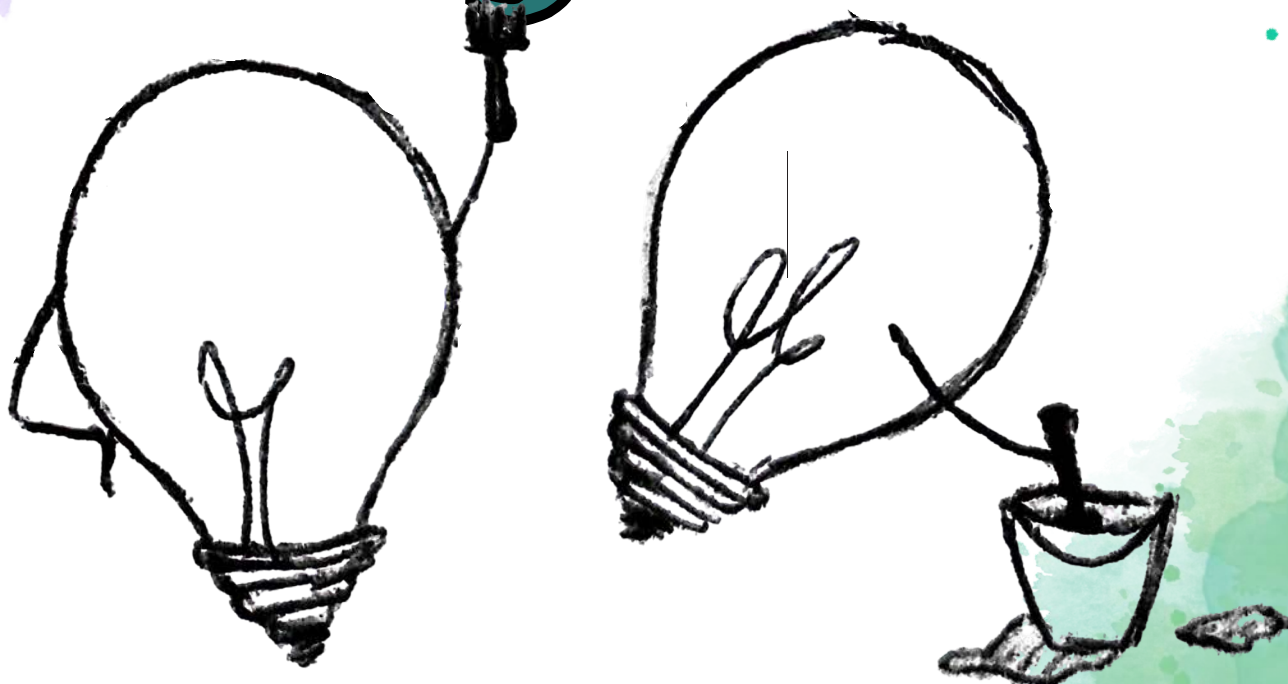


**RÈGLEMENT**

# BOURSE AUX **PROJETS** *jeunes*





## **LA BOURSE C'EST QUOI ?**

C'est un dispositif qui a pour objectif de susciter, de promouvoir et de valoriser la capacité d'initiative des jeunes (tranche d'âge) résidant sur le département du Lot-et-Garonne. Les projets soutenus par le dispositif s'inscrivent dans une démarche de prise de responsabilité et d'éducation à la citoyenneté. Par conséquent, seuls les projets conçus et portés par les jeunes eux-mêmes sont éligibles. Les projets soutenus par le dispositif concernent les domaines suivants : culturel, social, sportif, solidarité, environnement, handicap, etc.

L'intervention de la bourse peut se caractériser par :

- Un financement de projets
- Un accompagnement personnalisé et de proximité des structures membres du réseau d'appui sur l'ensemble du territoire
- Des conseils techniques par un réseau d'experts identifiés dans les différents domaines de l'appel à projet.

## **LA BOURSE C'EST POUR...**

C'est un dispositif accessible à tous groupes de jeunes (11 à 25 ans). L'âge est apprécié à la date du dépôt de dossier. Seuls les jeunes résidant dans le département du Lot-et-Garonne sont éligibles aux bourses. Les projets proposés doivent être utiles et à destination d'un public (cf : exemple de projets à mener).

## **LA BOURSE CE N'EST PAS ...**

- Les projets individuels, d'étude et/ou de formation professionnelle,
- Des activités de consommation d'activités,
- L'organisation d'un séjour, un voyage en France ou à l'étranger.

Les projets déposés ne doivent pas avoir commencé avant la commission.

Tout projet, pour un même porteur, ne peut être financé qu'une fois, au titre du dispositif. Le montant de la bourse sollicitée ne peut excéder une certaine somme.

## **LA BOURSE, CA SE PASSE ...**

Les dossiers de bourse sont à retirer auprès des structures d'appui et en téléchargement sur le site internet (à créer). Ils doivent être déposés ou envoyés complets, 3 semaines avant la date de la commission à : La Ligue de l'enseignement de Lot-et-Garonne, 108 rue fumadelles – 47000 AGEN ou à l'adresse courriel. : [mchaix@laligue47.org](mailto:mchaix@laligue47.org). La recevabilité des dossiers est assurée par la Ligue de l'enseignement. Une fois le dossier jugé recevable, le dossier passera en commission. Deux commissions par an seront organisées. Les dates de commission sont fixées annuellement, communiquées aux structures du réseau d'appui et disponibles sur le site internet de la Ligue de l'enseignement.



## **LA BOURSE C'EST EVALUE AUTOUR DE ...**

Les projets relevant du dispositif sont évalués autour des critères suivants :

- Degré d'implication des jeunes dans le projet ;
- Utilité sociale et impact local (intérêt pour les autres, partage de l'expérience, réponse à un besoin) ;
- Faisabilité et cohérence du projet ;
- Mise en valeur du projet et communication

## **ETRE LAUREAT, C'EST S'ENGAGER A...**

- Réaliser l'activité en respectant l'échéancier prévu lors de l'attribution de la bourse. En cas de non-réalisation du projet dans un délai d'un an suivant la notification, le porteur de projet est tenu de rembourser la somme versée au titre de la bourse au projet jeunes
- Envoyer à la Ligue de l'enseignement de Lot-et-Garonne un bilan de leur action dans un délai de 2 mois suivant la réalisation, avec la justification de l'emploi de la bourse
- Valoriser le projet et citer ou faire apparaître le dispositif Bourse lors de la médiatisation par voie de presse, affiches, réseaux sociaux ou autres supports ;
- Participer à des temps de valorisation du dispositif Bourse, notamment lors de rencontres départementales ou locales avec les différents partenaires
- Inviter les membres du comité de pilotage du dispositif lors des temps forts du projet.

## **LES AIDES AU MONTAGE DU DOSSIER**

Un soutien technique et une méthodologique peut être apporté aux porteurs de projets. Il est gratuit et proposé par les structures membre du réseau d'appui. Cet accompagnement est destiné à soutenir les jeunes tout au long de leur projet et à faciliter l'élaboration administrative de ce dernier. Afin de valoriser la démarche, l'accompagnateur peut rédiger une note qu'il transmet à la Ligue de l'enseignement de Lot-et-Garonne en amont du passage en commission. L'accompagnement ne préjuge nullement de la décision finale de la commission.

## **LA COMMISSION**

Deux commissions seront organisées dans l'année. Il faudra que les jeunes viennent présenter le projet aux membres du jury. Vous recevrez une convocation 15 jours avant la commission. Si les jeunes sont absents au moment de la commission, le temps de présentation sera reporté à la commission suivante.

